



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 35185

Texte de la question

L'annonce de la réduction des postes mis aux concours dans les différents CAPES pour l'année 2004 a suscité de vives réactions chez les enseignants et les étudiants. Ceux-ci s'interrogent sur les éléments qui permettraient de justifier cette diminution substantielle de postes sachant que la baisse des effectifs dans l'enseignement secondaire ne saurait constituer la seule motivation. Les enseignants et les étudiants mettent en exergue les conséquences de cette décision face aux besoins exprimés par la fonction publique et craignent la précarisation de l'enseignement par le recours à des vacataires. Afin de comprendre cette décision, M. Jean-Marie Morisset demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de bien vouloir lui préciser les études prévisionnelles réalisées pour anticiper l'afflux des départs en retraite des enseignants que notre pays devrait connaître au cours des prochaines années. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier et sur la suite qui sera réservée à la demande de rétablissement du nombre de postes mis au concours pour l'année 2004.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations. Les départs définitifs des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimés à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse ne peut pas ne pas intervenir. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35185

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1758

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3672